



M. Carlos MOEDAS
Commissaire européen en charge de la Recherche,
de la Science et de l'Innovation
Commission européenne
200 Rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

Strasbourg, le 01 juin 2016

Objet : Lettre d'engagement Charte européenne du chercheur et Code de conduite pour le recrutement des chercheurs.

Réf. : AB/FF/N° 2016-104

Monsieur le Commissaire,

Cher Carlos,

Alain Beretz
Président

Université internationale et pluridisciplinaire, l'Université de Strasbourg accueille plus de 46 000 étudiants, 2 800 enseignants et enseignants-chercheurs, 2 000 personnels administratifs, et héberge 37 unités de formation et de recherche, facultés, écoles, instituts ainsi que 72 unités de recherche.

Direction de la Recherche
Béatrice Meier-Muller
Directrice

L'Université de Strasbourg a affirmé son statut profondément européen en devenant membre fondateur des réseaux « Université du Rhin Supérieur » (aujourd'hui Eucor – Le Campus européen) et « Ligue des Universités de Recherche Européennes (LERU) ». Appuyée sur 500 ans d'histoire et sur la reconnaissance académique de sa recherche, l'Université de Strasbourg rayonne au niveau international et attire chaque année de nombreux chercheurs venus des quatre coins du monde.

Affaire suivie par
Florian Fritsch
Chargé de projet HRS4R
Tél : +33 (0)3 68 85 15 19
florian.fritsch@unistra.fr

Afin d'accueillir ces chercheurs, l'Université de Strasbourg considère comme prioritaire la qualité des conditions de recrutement, de travail et de formation de sa communauté scientifique, et fait constamment évoluer ses procédures en matière de ressources humaines. Ces efforts ont d'ailleurs été reconnus et ont participé à la pérennisation, fin avril 2016, de « l'Initiative d'Excellence (IdEx) » accordée à trois seules universités en France.

Concernant les recommandations de la Commission Européenne adoptées le 11 mars 2005 et publiées dans la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs, l'Université de Strasbourg :

- adhère à la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Louis Pasteur (ULP – Strasbourg I) du 09 mai 2006 qui approuve la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs ;
- reconnaît l'importance des recommandations listées dans la Charte et le Code ;
- soutient les valeurs affichées par la Charte et le Code ;
- affirme sa volonté de mettre en place une stratégie de gestion RH en recherche efficace et en adéquation avec les principes énoncés par la Charte et le Code ;
- s'engage à présenter à la Commission, au plus tard un an à partir de la date de signature de ce document, un plan d'action détaillant la stratégie adoptée par l'Université pour améliorer sa gestion des ressources humaines dans la recherche, conformément aux recommandations et principes énoncés par la Charte et le Code.

Cabinet de la Présidence
Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95
www.unistra.fr

La mise en place des recommandations de la Charte et du Code constitue une nouvelle étape de son internationalisation et de sa modernisation, et conduira à terme à l'amélioration des conditions de recrutement, de travail et de formation de l'ensemble de sa communauté scientifique.

Bien amicalement,

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Alain Beretz

